



## Parts lors d'un remariage

Par **arcax**, le **17/03/2014** à **21:12**

Cas du père de ma conjointe :

Il possédait un chalet avec sa 1e femme qui est décédée en 1977. Il avait 47 ans (usufruit=40%) et 2 enfants.

Exemple : valeur chalet 200 000 €

Part Père = 100000

Part Père pour quart en PP =  $100\ 000 / 4 = 25\ 000$

Part Père pour usufruit =  $100000 * 3/4 * 40\% = 30\ 000$

Total Père = 155 000

Part 1e enfant =  $100000 * 3/8 * 60\% = 22\ 500$

Part 2e enfant =  $100000 * 3/8 * 60\% = 22\ 500$

Total =  $155\ 000 + 2 * 22\ 500 = 200\ 000$

Il se remarie avec une femme ayant un enfant d'un premier mariage (3e enfant). Ils ont un 4e enfant ensemble.

Il décède en 2014 alors que sa femme a 66 ans (usufruit=40%)

Part "2e femme" =  $155\ 000 * 1/4 + 155\ 000 * 3/4 * 40\% = 85250$

Parts 1e, 2e et 4e enfant =  $155\ 000 * 3/12 * 60\% = 23250$

Les 1e et 2e enfants ont alors :  $22500 + 23250 = 45750$

Si la 2e femme décède est-ce que la répartition se fait ainsi ?

3e enfant (qui n'avait pas de lien direct avec le père et sa première épouse) =  $85250 / 2 = 42625$

4e enfant = 42625

Ce qui signifierait à terme :

1e enfant : 45750

2e enfant : 45750

3e enfant : 42625

4e enfant :  $42625 + 23250 = 65875$

Le 3e et 4e enfant qui n'avaient pas de lien avec la première femme ont alors "plus de parts" que les deux enfants issus du premier mariage lors duquel le bien a été acquis...